

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18368**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Gestion de la production industrielle, spécialité Techniques et technologies avancées de maintenance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Lorraine	Recteur de l'académie, chancelier des universités, Président de l'Université de Lorraine

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255 Electricite, électronique, 200 Technologies industrielles fondamentales, 250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Spécialiste en maintenance, il est capable :

- de situer la maintenance dans le contexte économique,
- d'analyser les organisations mises en œuvres, les méthodes et les moyens (humains, matériels, financiers) déployés,
- d'évaluer la performance d'une politique de maintenance et de savoir l'optimiser,
- d'utiliser les démarches propres à la fiabilité, maintenabilité et disponibilité,
- de maîtriser l'application pratique des outils et méthodes de la maintenance,
- de préparer et ordonnancer les actions de maintenance et les travaux neufs,
- de savoir intégrer les contraintes de la production, de la maintenance et de participer à une démarche de qualité,
- de concevoir une fonction de sécurité et d'exécuter et de faire exécuter en sécurité des opérations d'entretien.

Outre les connaissances de bases dans le domaine de la maintenance, cette licence vise, essentiellement, à donner les compétences et savoir-faire indispensables - à la mise en œuvre des outils nécessaires aux opérations de télésurveillance et télémaintenance d'une part - et d'autre part, à ceux requis pour l'application de méthodes de contrôles non destructifs en vue d'une maintenance prévisionnelle.

Ainsi, dans cette formation l'accent est mis sur les aspects liés à ces services, à savoir :

l'architecture et la typologie des systèmes de contrôle, la sécurisation de la communication, la structure des systèmes à intelligence distribuée, l'organisation d'une base de données relationnelle, la mise en place et configuration et la programmation des éléments constitutifs d'une supervision.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la licence professionnelle, Gestion de la Production Industrielle - Spécialité : Techniques et Technologies Avancées de Maintenance, exerce des activités dans divers secteurs :

- services de maintenance,
- services d'informatique industrielle,
- unités de production et de fabrication tous domaines confondus,
- bureaux d'études,
- services d'installations générales et de travaux neufs,
- services qualité,
- services techniques chargés des problèmes énergétiques

Technicien Maintenance industrielle

Chef d'équipe de maintenance industrielle

Contremaître de maintenance industrielle

Chargé de la sous-traitance en maintenance industrielle

Technicien bureau d'étude

Technicien Automaticien

Chargé d'affaires

Responsable de contrats de prestations industrielles

Superviseur de maintenance

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

H1301 : Inspection de conformité

I1305 : Installation et maintenance électronique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Cette licence professionnelle comporte quatre parcours. Elle est organisée autour d'un tronc commun composé d'une Unité

d'Enseignement d' " enseignements d'adaptation " et de 4 UE " classiques " qui regroupent les enseignements généraux, scientifiques et technologiques. Les 2 suivantes constituent le cœur de la spécialisation, elles sont spécifiques au parcours. Les 8ème et 9ème UE sont relatives à la professionnalisation (projet tuteuré et stage industriel).

UE1 : Enseignements d'adaptation	Crédits ECTS : 4
UE2 : Communication et connaissance de l'entreprise	Crédits ECTS : 6
UE3 : Management – Approche industrielle	Crédits ECTS : 6
UE4 : Sécurité et instrumentation	Crédits ECTS : 6
UE5 : Fonction maintenance	Crédits ECTS : 8
UE6 : Formation spécialisée 1	Crédits ECTS : 6
UE7 : Formation spécialisée 2	Crédits ECTS : 6
UE8 : Formation professionnalisée : Projet tuteuré	Crédits ECTS : 6
UE9 : Formation professionnalisée : Stage industriel	Crédits ECTS : 6

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

##### Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : [www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr) > Etudier à l'UL> Offre de formation

##### Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT d'Epinal,

IUT de Thionville-YUTZ,

Faculté des sciences et technologies à Vandoeuvre les Nancy

**Historique de la certification :**